

Compte rendu de l'atelier « Autres Langues » le 03 juin 2005 à Toulon

Participants

Patrice Charlemagne, allemand et néerlandais, IUT de Dunkerque, TC
Sylvie Clauss, allemand, IUT de Haguenau, SRC
Johanna Davignon, espagnol, CNED Formation professionnelle ; anglais, IUT de Toulon, GEII
Silvia Garcia-Rennes, espagnol, IUT de Tarbes, TC/ GEA/ GEII
Annie Hervé, espagnol, IUT de Nice, TC/ GEA
Annie Ursula Petermann, allemand, Université Marc Bloch Strasbourg
Antoine Provo, allemand, IUT de Metz, TC
Marie-Anne Tan, allemand, Université de Strasbourg
Jean-Michel Tholliez, allemand, IUT de Lens, TC/ GEA

Ordre du jour

Après un tour de table de présentation, les différents participants ont décidé de mettre à l'ordre du jour les points suivants : certification en langues, LMD, licences professionnelles, volumes horaires, statut de la LV2.

Compte rendu

Dans le cadre du LMD, destiné à favoriser la mobilité des étudiants, il a été évoqué en début de réunion le projet de Portfolio Européen des Langues (PEL), créé par le Conseil de l'Europe, qui doit permettre à l'individu de décrire et de documenter son expérience linguistique et de développer son autonomie en tant qu'apprenant en langues. Très rapidement, la discussion s'est orientée vers la certification en langues. À la différence de nombreuses écoles d'ingénieurs qui exigent, par exemple, de l'étudiant un score de 750 points au TOIEC en anglais, en IUT la préparation des étudiants à ce genre de tests ou de certificats reste pour l'instant limitée surtout en LV2, bien que cela semble répondre souvent à la demande des entreprises et parfois aussi des étudiants. Cela peut s'expliquer par différentes raisons. Si en anglais certains tests se sont imposés, ce n'est pas toujours le cas pour les « autres langues », souvent étudiées en IUT en tant que LV2. Il existe bien le CLES (Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur) que le ministère souhaiterait mettre en place dans les universités. Si cette initiative part d'un bon sentiment, à savoir offrir à tous les étudiants d'obtenir gratuitement une certification en langues, la mise en place du CLES dans les universités, qui semble n'être pour l'instant qu'au stade de l'expérimentation, est très lourde. Enfin, il n'est pas prévu que l'obtention de la licence implique l'obtention du CLES.

Selon les universités et les IUT, ce problème est abordé différemment.

A l'université de Strasbourg par exemple, les étudiants souhaitant passer le CLES sont d'abord soumis à la version numérique du CLES, les tests de production n'étant proposés qu'à ceux qui ont satisfait aux tests de compréhension. En attendant que le CLES passe du stade expérimental au stade définitif, on a aussi mis en place à Strasbourg une batterie de tests communs à partir des tests de l'Institut Goethe en 7 langues dont le néerlandais.

A l'IUT de Dunkerque, où le faible volume horaire en langue ne permet même pas la préparation à la langue de spécialité, il n'y a ni publicité pour le CLES, ni préparation au CLES.

Cette question des volumes horaires en langues, souvent en LV2 pour les "autres langues" que l'anglais, a été débattue en fin de réunion. Avec la mise en place du LMD, de la semestrialisation, des licences professionnelles (volume horaire de 2 ans répartis sur 3 ans), on assiste presque partout - sauf peut-être en GEA où la LV2 voit son statut renforcé - à une diminution du volume horaire en langues et cela malgré le recours aux heures d'adaptation locale que convoitent de plus en plus les collègues d'autres matières dont le volume horaire a également diminué dans les nouveaux programmes. Comment, dans ces conditions, le professeur de langue pourra-t-il, en plus de l'enseignement d'une langue de spécialité, assurer la préparation de ses étudiants à un certificat de langue. Il restera à l'étudiant motivé la possibilité de suivre les U.E. libres de langues du lundi matin, vendredi après-midi, voire samedi matin, si toutefois le contenu lui convient, compte tenu de la diversité du public inscrit dans ces U.E.

Antoine PROVO
IUT de Metz